

L'Université de Montpellier recrute un Chargé de mission taxe d'apprentissage et relations entreprises, développeur d'un réseau ALUMNI (F/H)

Type de contrat : CDD de droit public de Catégorie A

Dates de contrat : à partir de mi-mai et jusqu'au 31/10/2025

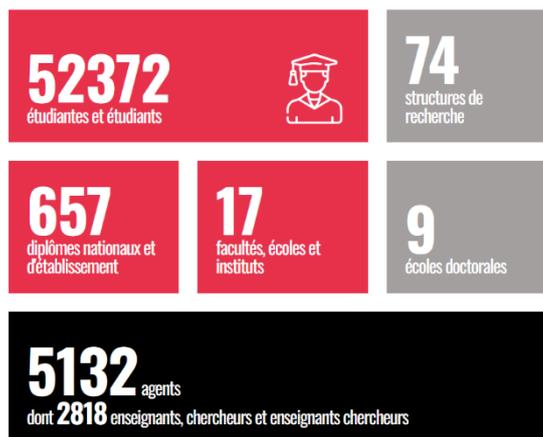
Quotité de travail : 100 %

Rémunération mensuelle : entre 1960 € à 2560 € brut / entre 1575 € à 2055 € net estimé

Localisation : Nîmes

Une université d'excellence

Université de recherche intensive, leader mondial en écologie, l'Université de Montpellier est un établissement public expérimental qui figure dans le top 200 du classement de Shanghai. Elle couvre plusieurs champs disciplinaires sciences et techniques, droit, économie, environnement, administration, gestion, médecine, pharmacie, activités physiques et sportives, biologie, informatique, sciences de l'éducation, science politique. Elle a obtenu en 2022 la labellisation I-SITE (Initiative Science Innovation Territoires Economie) qui associe 15 partenaires de recherche et d'innovation du territoire. Ce Programme d'Excellence (PEI) porté par l'Université de Montpellier s'articule autour des enjeux "Nourrir, Soigner, Protéger" et s'appuie sur tous les domaines scientifiques de l'Université et de ses partenaires. Elle coordonne le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI).



Une université engagée

En lutte contre toutes les formes de discrimination, l'Université de Montpellier est engagée pour la promotion de la diversité, l'égalité entre femmes et hommes et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'UM place aussi le développement durable au cœur de sa politique et de son savoir-vivre. Une démarche saluée par le palmarès du Times Higher Education qui la place en tête des universités françaises les plus performantes en terme de développement durable.

Affectation

Structure de rattachement : IUT de Nîmes

Environnement de travail : L'IUT de Nîmes est une composante de l'Université de Montpellier qui accueille environ 1150 étudiants dont près de 400 en apprentissage. Il comprend 5 départements d'enseignement (4 dans le secondaire et 1 dans le tertiaire) proposant des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) et 4 licences professionnelles.

L'établissement comprend 5 bâtiments d'une superficie totale de 27000 m², implantés sur un vaste campus de 5 hectares.

Dotée d'un budget propre intégré de 3,6 M€ (12,4M€ en incluant la masse salariale État), la composante regroupe 90 enseignants-chercheurs et enseignants, 170 chargés d'enseignement vacataires et 47 personnels BIATS. La réforme du BUT a fait passer la formation en 3 années au lieu de 2 précédemment avec le DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) et s'accompagne d'une montée en puissance de l'alternance. Le nouveau diplôme BUT est désormais davantage axé sur une approche pédagogique par compétences (mise en œuvre au travers de situations concrètes d'apprentissage et d'évaluation) que sur les seules connaissances.

Présentation du poste

- **Mission principale :** La personne recrutée aura pour mission de créer un réseau d'anciens étudiants et de mettre en place des outils de suivi, de développer et animer notre réseau de partenariat IUT-Entreprises dans le cadre de l'apprentissage (promotion des contrats d'alternance et collecte de la taxe d'apprentissage).
- **Activités :** En lien avec la Direction de l'IUT et en complémentarité du service communication et relations extérieures de l'IUT, les activités principales de la personne recrutée seront de :
 - Créer et développer un réseau des anciens étudiants à travers la mise en place d'outils de recensement et de suivi.
 - Contribuer à la mise en place d'outils de recensement et de gestion des données pour favoriser la collecte et le suivi de la taxe d'apprentissage.
 - Faire la promotion de notre offre de formation auprès des entreprises.
 - Promouvoir l'apprentissage auprès des différents publics.
 - Prospecter de nouvelles entreprises partenaires.
 - Développer et maintenir un portefeuille d'entreprises.
 - Accompagner les candidats à l'apprentissage dans leur recherche de contrat d'apprentissage.

Profil recherché

COMPETENCES

Savoir

- Connaissances de l'organisation de l'enseignement supérieur et d'une université
- Connaissance du champ institutionnel, de la réglementation et des modes de fonctionnement et de financement de la formation par apprentissage et des règles de gestion publique.
- Connaissance approfondie de l'environnement socio-économique, professionnel, du marché de l'emploi et de l'évolution des secteurs d'activité professionnelle.

Savoir-faire opérationnel :

- Maîtriser les techniques de prospection commerciale et de fidélisation.
- Maîtriser les techniques d'expression orale et écrite.
- Mettre en œuvre des méthodes de l'ingénierie de la formation.
- Conduire des ateliers d'information.
- Accompagner, renseigner, conseiller les différents publics.
- Conseiller le responsable pédagogique dans l'ouverture de nouvelles formations à l'apprentissage.
- Savoir piloter un projet
- Utiliser des bases de données, les logiciels courants de bureautique et de mise en forme de documents.
- Maîtriser les technologies de l'information et de la communication.
- Planifier des activités en tenant compte des priorités et des échéances.
- Travailler dans le respect des règles et procédures établies.

Savoir-être :

- Travail en équipe, partage de l'information.
- Capacité d'adaptation et de polyvalence
- Sens des relations publiques et des capacités de négociations.
- Capacité d'écoute
- Sens de l'objectif et goût du challenge

QUALIFICATIONS / DIPLOMES : Niveau Bac+3

Pourquoi nous rejoindre ?



Rejoindre l'université de Montpellier, c'est bénéficier de nombreux avantages dans une région qui offre un cadre de vie qualitatif.

Nos avantages:

- > **Dispositifs de développement des compétences** : accès à une grande offre de formation, préparation aux concours internes
 - > **Jusqu'à 56 jours de congés / an** (pour un contrat 12 mois et plus/ temps plein à 38h05)
 - > **Temps de travail aménageable**
 - > **Jusqu'à 2 jours de télétravail / semaine** (selon les modalités de la charte de TT applicable à l'UM)
 - > **Restauration collective**
 - > **Aide et prestations sociales**
 - > **Prise en charge partielle des abonnements au transport de la ville**
 - > **Accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs de l'université**
 - > **Soutien à la parentalité** : club de loisirs pour enfant, partenariat de crèches, jours enfant-malade
- Avantages dépendant de la nature et la durée du contrat, des nécessités de services et des conditions d'éligibilité*

Modalité de candidature

Dépôt CV et Lettre de Motivation : <https://umemplois.umontpellier.fr/>

Référence de l'offre à rappeler dans votre lettre de motivation : **2024-I0317**

Clôture des candidatures **le 02/05/2024 à 23h59**

Contacts :

- organisation du recrutement : drh-recrut-biats@umontpellier.fr / 04 67 14 99 30
- renseignements sur le poste : barbara.mengual@umontpellier.fr / 04 66 62 85 04

En savoir plus :

Caractéristiques du contrat

- ✓ Contrat de droit public avec période d'essai en fonction de la durée du contrat
- ✓ Les congés doivent être pris pendant la durée du contrat de travail
Pour les contrats d'une durée = ou > 12 mois, au choix :
 - * soit 36h40 hebdomadaires et 48 jours de congés par an
 - * soit 38h05 hebdomadaires et 56 jours de congés par an

Conditions générales de recrutement dans la fonction publique

- ✓ Jouir de ses droits civiques
- ✓ Compatibilité des mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions
- ✓ Être en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont le candidat est ressortissant
- ✓ Pour les personnels de nationalité étrangère, être en position régulière au regard des dispositions relatives aux documents de séjour du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- ✓ Conformément à l'article 49-9 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, les agents qui, dans les six années suivant la rupture conventionnelle, sont recrutés en tant qu'agent public pour occuper un emploi au sein de la fonction publique de l'Etat, sont tenus de rembourser à l'Etat, au plus tard dans les deux ans qui suivent leur recrutement, les sommes perçues au titre de l'indemnité spécifique de la rupture conventionnelle octroyées dans le cadre d'un précédent emploi dans la fonction publique.